

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'Honneur**

**Préfecture**  
Direction de la réglementation et des élections  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

## RECEPISSE

### ACTIVITE de TRANSPORT par ROUTE de DECHETS

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L 541-1 à L 541-50 et R 541-49 à R 541-61 ;

**VU** la demande en date du 21 juin 2018 par laquelle la société SOBELOC-AUTIN sollicite un renouvellement de son récépissé de déclaration pour son activité de collecte et transport par route de déchets non dangereux ;

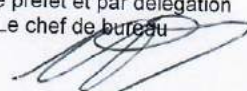
**DELIVRE** à la **société SOBELOC-AUTIN** dont le siège social est situé ZA Ouest – les Fontaines Chaudes 78660 ABLIS récépissé de sa déclaration du 21 juin 2018 relative à son activité de **transport par route de déchets non dangereux** ;

**RECEPISSE n°T18 SOB04** délivré le 02 août 2018 **dans les Yvelines.**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application des articles L 541-44 et L 541-45 du code de l'environnement.

**La validité de ce récépissé est de 5 ans au titre de l'article R 541-52 du code de l'environnement.**

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation  
Le chef de bureau



Hélène ROSENZWEIG